

Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur

Version abrégée



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec est devenu, le 12 mai 2018, le document officiel présentant la profession telle qu'elle s'exerce et les compétences attendues de la psychoéducatrice ou psychoéducateur. Le référentiel remplace *Le profil des compétences générales des psychoéducateurs* qui datait de 2003. Pour élaborer cet important document, qui servira notamment à évaluer et à reconnaître les compétences présentées par des candidats formés à l'étranger, l'Ordre a bénéficié d'une subvention du *ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion*. La réalisation de ce projet a été confiée à la société Éduconseil, qui se spécialise dans la recherche en sciences sociales et dans l'énoncé et la gestion des compétences. Cette firme a mené des projets similaires auprès d'autres ordres professionnels. Les psychoéducatrices et psychoéducateurs disposent ainsi d'un document complet et rigoureux qui s'apparente à ceux utilisés par leurs collègues d'autres professions. La version abrégée du référentiel en présente la démarche d'élaboration, la structure et la liste des compétences. Les lecteurs intéressés pourront se référer à la [version complète](#) du document pour aller plus loin dans leur compréhension de ses différentes sections. Ils peuvent aussi cliquer sur les hyperliens inclus dans ce document.

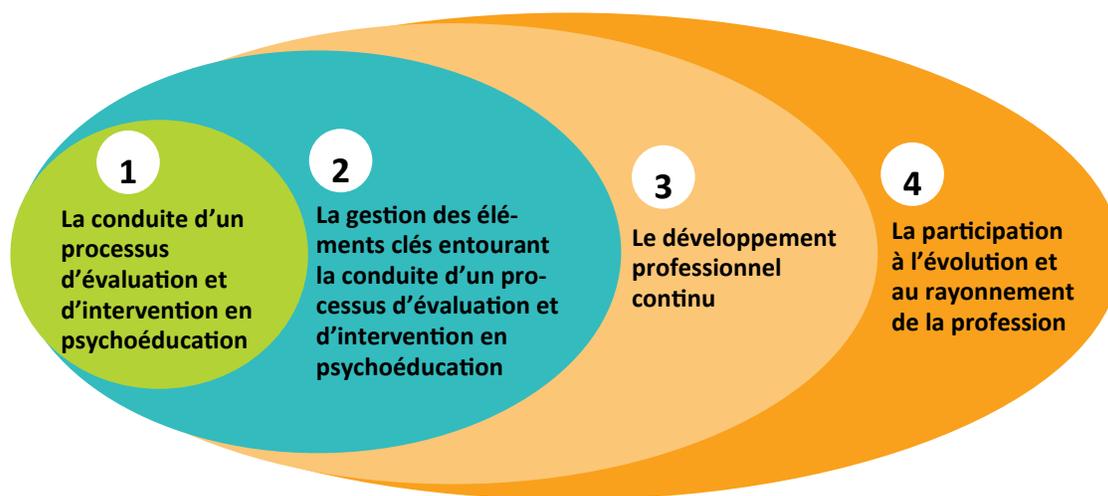
Méthode de production du référentiel ([Section 1.2, p. 4](#))

La société Éduconseil a mené le projet de rédaction du référentiel d'avril 2017 à mai 2018. Elle a d'abord réalisé une recherche documentaire sur l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur. Puis elle a mené des entrevues en profondeur auprès de 14 psychoéducatrices et psychoéducateurs afin d'obtenir une description fine et complète de la réalité de la pratique professionnelle au quotidien. Elle a également consulté des représentants des six universités québécoises offrant les programmes d'études qui donnent accès à la profession. Ces démarches ont permis de produire le référentiel de compétences et d'en valider les éléments de contenu, tout d'abord auprès des membres du comité directeur du projet à l'Ordre et, ensuite, au moyen d'un groupe de discussion formé de psychoéducatrices et psychoéducateurs. Le référentiel de compétences a été adopté par le conseil d'administration de l'Ordre le 12 mai 2018.

Modèle conceptuel ([Section 1.3, p.6](#))

La compétence est la capacité d'une personne à utiliser, dans l'action, des ressources dites externes, comme le matériel et l'information, et des ressources dites internes, c'est-à-dire ses connaissances (savoirs), ses habiletés (savoir-faire) et ses qualités personnelles (savoir-être). Les **compétences** énumérées dans le référentiel représentent des résultats attendus d'une psychoéducatrice ou d'un psychoéducateur en exercice. Elles sont opérationnalisées en **actions** et en **unités d'action**. À ces dernières sont associés des **critères de démonstration** permettant la vérification objective de la maîtrise de chaque compétence.

Les compétences sont regroupées en **quatre domaines**, définis dans une logique d'imbrication concentrique des uns par rapport aux autres, tel qu'illustré ci-dessous :



Source : Figure conçue par Éduconseil en 2017.

1

La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en psychoéducation : ces compétences constituent le cœur de l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur, c'est-à-dire :

l'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives de personnes, de familles, de groupes ou d'organisations de même que la définition et la mise en œuvre, en conformité avec le résultat de l'évaluation psychoéducative et en collaboration avec les personnes en cause, des moyens propres à satisfaire leurs besoins et à les aider à s'adapter au mieux à leur environnement à travers un processus d'accompagnement psychoéducatif et de soutien clinique approprié à la situation.

2

La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en psychoéducation : ces compétences se rapportent à l'accomplissement de responsabilités situées en périphérie de l'exercice de la profession, par exemple la tenue des dossiers professionnels ou la collaboration interdisciplinaire.

3

Le développement professionnel continu : ces compétences se rapportent à l'accomplissement de responsabilités situées en périphérie de l'exercice de la profession, par exemple la production et la mise en œuvre d'un plan de formation continue.

4

La participation à l'évolution et au rayonnement de la profession : ces compétences supposent d'avoir acquis aussi bien une solide expérience professionnelle que la reconnaissance de celle-ci dans le milieu et vont au-delà de ce qui doit nécessairement être accompli par l'ensemble des psychoéducatrices et des psychoéducateurs.

L'ensemble des compétences du référentiel prennent ancrage dans les **assises** de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur. Ces assises sont présentées en tant qu'exigences relatives à la profession et touchent trois dimensions:

1- Des façons d'agir qui se rapportent à l'exercice de la profession, à la relation avec le client et aux relations interprofessionnelles ([section 3.1.1](#)), par exemple la prise en considération des règles de déontologie et des lignes directrices émises par l'Ordre, l'adoption des schèmes relationnels en psychoéducation ou la prise en compte des champs d'exercice des autres professionnels.

2- Des éléments du savoir utiles à l'exercice de la profession ([section 3.1.2](#)) présentés sous les thèmes suivants : les fondements de la psychoéducation, l'évaluation en psychoéducation, l'intervention en psychoéducation, les notions pertinentes relatives à la psychologie et à la psychopathologie, à la sociologie et à la criminologie ainsi qu'à d'autres sciences ou disciplines, les relations entre les personnes et la communication, les systèmes sociaux et organisationnels, l'éthique et la déontologie, la méthode scientifique et ses applications, la gestion et la transmission de l'information, la gestion des organisations et de projets, la santé et la sécurité au travail.

3- Des attitudes et des comportements professionnels ([section 3.1.3](#)), autrement dit des qualités personnelles qui s'expriment dans le rapport à soi, le rapport aux autres et le professionnalisme.

Exposé des compétences et de leurs dimensions opérationnelles

Dans les pages qui suivent, les compétences attendues des psychoéducatrices et des psychoéducateurs sont décrites, pour chacun des quatre domaines, avec les actions et les unités d'action qui les caractérisent. Elles deviennent ainsi plus concrètes. Chaque unité d'action comporte des critères de démonstration qui renvoient à des éléments observables permettant de mesurer cet aspect précis de la compétence. Nombreux, ces critères de démonstration n'apparaissent que dans la version complète du référentiel ([section 3.3](#)).

Pour mieux comprendre les énoncés de compétences, leurs dimensions opérationnelles ou leurs critères de démonstration, le document complet présente une liste des verbes d'action et leur définition ([annexe VI](#)) ainsi qu'un glossaire des mots choisis pour désigner les critères devant servir à la vérification de la maîtrise de chaque compétence ([p. 108](#)).

1. LA CONDUITE D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION EN PSYCHOÉDUCATION

Être capable de recueillir les données nécessaires pour cerner les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives d'une personne, d'une famille, d'un groupe ou d'une organisation ou, encore, pour éclairer toute situation qui requiert une expertise en psychoéducation

Analyser la demande de service et y donner suite

- Examiner la demande de service ou le dossier documentant la demande de service
- Déterminer les suites à donner à la demande et en faire part au client ou à toute personne visée ou, encore, à toute ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers

Asseoir la démarche de collecte des données

- Mettre en place les conditions propres à créer un lien de confiance et une alliance collaborative avec le client ou toute personne visée ou, encore, avec toute ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers
- Déterminer les données à recueillir, les sources d'information à privilégier et les moyens d'évaluation à utiliser au cours de la collecte des données

Mener à bien la collecte des données

- Planifier la collecte des données
- Procéder à la collecte des données

Être capable d'établir et d'exposer un résultat d'évaluation psychoéducative

Dégager un résultat d'évaluation psychoéducative

- Analyser et interpréter les données recueillies
- Déterminer les suites appropriées au résultat de l'évaluation
- Informer les personnes concernées du risque que représente un client ou toute personne visée pour la société en général, pour une tierce personne en particulier, pour la psychoéducatrice ou le psychoéducateur ou, encore, pour lui-même ou elle-même

Rendre compte de l'évaluation psychoéducative

- Préparer le rapport d'évaluation ou l'avis professionnel, ce qui inclut l'énoncé d'une opinion professionnelle et la formulation de recommandations
- Échanger avec le client ou toute personne visée ou, encore, avec toute ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers à propos de l'évaluation psychoéducative ou, encore, soumettre les éléments essentiels de l'évaluation et les suites à y donner aux personnes concernées

Être capable de concevoir et de planifier une intervention en psychoéducation

Élaborer un plan ou une stratégie d'intervention en psychoéducation

- Fixer les objectifs de l'intervention
- Choisir le ou les modèles et la ou les approches qui guideront l'intervention et déterminer les moyens d'intervention à privilégier
- Convenir de l'intervention avec le client ou toute personne visée ou, encore, avec toute ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers

Préparer la mise en œuvre de l'intervention en psychoéducation

- Réunir les ressources utiles à la réalisation des activités comprises dans le plan ou la stratégie d'intervention
- Prévoir le déroulement des activités à réaliser

1. LA CONDUITE D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION EN PSYCHOÉDUCATION (SUITE)

Être capable de mettre en œuvre une intervention en psychoéducation et d'en assurer le suivi

Mener l'intervention en psychoéducation

- Mettre en place les conditions propres à amener le client ou toute personne visée à prendre conscience de leurs ressources (forces) et de leurs capacités adaptatives et à faire face à leurs défis adaptatifs
- Offrir au client ou à toute personne visée, individuellement ou en groupe, l'accompagnement psychoéducatif et le soutien clinique nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'intervention
- Fournir les conseils cliniques utiles à toute ressource appelée à intervenir auprès du client ou de toute personne visée

Suivre l'évolution de l'intervention, l'ajuster et voir à y mettre fin

- Assurer l'évaluation continue de l'évolution des capacités adaptatives du client ou de toute personne visée ou, encore, de la situation de toute ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers au regard des objectifs de l'intervention
- Discuter avec le client ou toute personne visée ou, encore, avec toute ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers du résultat de l'évaluation et convenir des suites à y donner, dont la cessation de l'intervention
- Prévoir les conditions de la cessation de l'intervention ou celles du transfert du dossier et en assurer le suivi
- Effectuer une réflexion critique sur le déroulement de l'intervention au cours et au terme de celle-ci

2. LA GESTION DES ÉLÉMENTS CLÉS ENTOURANT LA CONDUITE D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION EN PSYCHOÉDUCATION

Être capable de produire les documents liés à la pratique professionnelle

Effectuer la tenue des dossiers professionnels

- Assurer la préparation et la gestion des dossiers professionnels
- Rendre compte des services professionnels rendus

Préparer tout autre document de gestion concernant la prestation des services en psychoéducation

- Produire des formulaires ou tout autre document en psychoéducation ou veiller à remplir les formulaires utiles
- Rédiger des documents à caractère administratif

Être capable d'agir en tant que psychoéducatrice ou psychoéducateur dans un contexte de collaboration professionnelle intradisciplinaire ou interdisciplinaire

Prendre part à toute situation visant les services offerts en psychoéducation qui suppose une collaboration professionnelle et le travail au sein d'une équipe intradisciplinaire ou interdisciplinaire

- Interagir avec les ressources concernées
- Faire valoir les particularités et l'apport de la psychoéducation dans la situation

Contribuer à la circulation continue de l'information avec les ressources concernées

- Transmettre aux ressources les renseignements utiles dans la situation
- Faire en sorte d'obtenir auprès des ressources les renseignements utiles dans la situation

2. LA GESTION DES ÉLÉMENTS CLÉS ENTOURANT LA CONDUITE D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION EN PSYCHOÉDUCATION (SUITE)

Être capable de contribuer à l'organisation des services en psychoéducation

Prendre part à la planification de l'offre de service dans son milieu

- Collaborer à l'évaluation des besoins relatifs aux services offerts en psychoéducation
- Proposer des moyens ou, encore, élaborer ou participer à l'élaboration d'activités ou de programmes propres à satisfaire les besoins

Prendre part à l'amélioration de la qualité des services dans son milieu

- Collaborer à l'évaluation des services offerts en psychoéducation
- Proposer des moyens propres à améliorer, voire à actualiser, les services offerts en psychoéducation l'amélioration de la qualité des services dans son milieu

Être capable d'assurer la bonne marche de sa pratique professionnelle

Se tenir à jour au sujet des nouveautés liées à sa pratique professionnelle

- Repérer et examiner les éléments nouveaux, pertinents pour sa pratique professionnelle, compris dans la littérature scientifique, la réglementation, les normes, les lignes directrices, les politiques et les procédures administratives de même que dans toute autre source d'information
- Voir à ajuster sa pratique professionnelle en fonction des nouveaux éléments repérés

Veiller à s'adjoindre les ressources du milieu utiles dans sa pratique professionnelle

- Recenser les ressources du milieu qui peuvent contribuer à la prestation des services en psychoéducation
- Établir des liens de collaboration avec les ressources du milieu

Administrer ses affaires en tant que psychoéducatrice ou psychoéducateur

- Régir ses affaires professionnelles
- Procéder à la facturation des clients et tenir la comptabilité relative à ses activités professionnelles

3. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Être capable de produire un plan de formation continue adapté à ses besoins de développement professionnel

Effectuer une réflexion critique sur sa pratique professionnelle

- Faire le bilan de sa pratique professionnelle
- Déterminer ses besoins de développement professionnel
- Se donner des objectifs de formation continue

Élaborer le contenu du plan de formation continue

- Analyser l'offre de formation continue et choisir les activités à suivre
- Déterminer les modalités de la réalisation du plan de formation continue

Être capable de mettre en oeuvre un plan de formation continue adapté à ses besoins de développement professionnel, d'en utiliser les acquis et de l'actualiser

Réaliser le plan de formation continue

- Participer aux activités de formation continue
- Dresser le bilan de sa participation aux activités de formation continue

Intégrer les acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle et réviser ses besoins de développement professionnel

- Déterminer les moyens à prendre pour assurer l'intégration des acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle
- Appliquer les moyens retenus pour assurer l'intégration des acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle
- Réévaluer la situation relative à sa pratique professionnelle

4. LA PARTICIPATION À L'ÉVOLUTION ET AU RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Être capable de contribuer au transfert des connaissances en psychoéducation

Participer à des activités d'encadrement et de formation de pairs ou de collègues

- Assurer la supervision clinique de pairs sur le plan professionnel
- Offrir des activités de formation à des pairs ou à des collègues ou les instruire sur des objets d'intérêt en psychoéducation

Participer à des activités d'enseignement

- Effectuer la supervision de stagiaires en milieu de pratique
- Faire des exposés

Être capable de contribuer à l'approfondissement et à la communication des connaissances en psychoéducation

Dégager de la littérature scientifique les meilleures pratiques et les pratiques novatrices en psychoéducation

- Faire l'analyse critique de données issues de la littérature scientifique
- Discuter avec ses pairs des meilleures pratiques et des pratiques novatrices en psychoéducation
- Rédiger différents types de document visant les meilleures pratiques et les pratiques novatrices en psychoéducation ou collaborer à la rédaction de tels documents

Participer à des activités de recherche en psychoéducation

- Établir des ententes de collaboration avec des personnes ou des équipes engagées dans la mise en œuvre de projets de recherche
- Coopérer à la réalisation de projets de recherche
- Collaborer à la diffusion du résultat de projets de recherche

Participer à des événements d'information, de représentation et de prévention visant la psychoéducation

- Prendre part à des groupes de travail et à des comités consultatifs ou autres
- Prendre part à toute activité visant à faire connaître les services offerts en psychoéducation et à en promouvoir l'accès ou la croissance
- Prendre part à des activités portant sur des questions d'ordre sociopolitique qui se rapportent à la psychoéducation
- Donner des conférences ou faire toute autre présentation en rapport avec la psychoéducation

Utilités du référentiel

Outre la liste des compétences et les assises de la profession, *Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec* consacre quelques pages à la présentation des caractéristiques de l'exercice de la profession au Québec : son cadre légal et réglementaire ([section 2.1](#)), le travail des psychoéducatrices et des psychoéducateurs et les perspectives quant à son évolution ([section 2.2](#)) et, finalement, leur contexte de travail sur le plan de leur environnement physique et organisationnel, des ressources utilisées et des risques pour leur santé ou leur sécurité ([section 2.3](#)). L'ensemble de ces informations permet de faire de ce document :

- Un outil d'autoévaluation de ses compétences et des connaissances utiles à l'exercice de sa profession;
- Un outil de développement professionnel pour cerner ses besoins et établir un plan de formation continue;
- Un outil d'accompagnement des psychoéducatrices et psychoéducateurs sous sa supervision;
- Un outil pour élaborer des formations sur mesure destinées aux psychoéducatrices et psychoéducateurs;
- Un outil de promotion de la profession qui prend appui sur une image complète de tout ce que peut faire une psychoéducatrice ou un psychoéducateur.